

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : Jean-Marie PAULIN

Présents : Tous

OPSA Rue de Besançon:

Après examen des offres des entreprises qui ont répondu pour ce marché, la commission communale des appels d'offres a choisi l'entreprise COLAS Grand Est pour un montant TTC de : **412 387.08 €**.

L'entreprise EIFFAGE avait fait une offre moins-disant qui n'a pas été retenue en raison d'une non-conformité de l'enrobé stipulé dans le CCTP article 1-B-9 et les variantes n'étaient pas admises.

Pour la maîtrise d'œuvre, c'est Christian RATTE Ingénierie qui a été choisi. Son intervention sera calculée au taux de 6.2% sur le montant des travaux facturés.

Dans le cadre de l'OPSA, le département participera à hauteur de : **97 202 €** du montant des travaux.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide les choix et les prix de la commission communale.

RUE de SALINS :

Le département, avec l'appui de notre Conseiller Départemental, Philippe ALPY, a inscrit la réfection du tablier de roulement de la Rue de Salins, de « La Place » aux Lotissements.

Un devis a été demandé aux entreprises pour la réfection des bordures endommagées entre La Place et la rue des Tilleuls. Le conseil décidera des travaux à faire : tampons et grilles à relever, bordures, trottoirs, suivant le montant des devis.

PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT DE VAU LES AIGUES :

A l'issue de la consultation de la Commission départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 29 mars 2016, le Préfet a arrêté le nouveau schéma départemental. Parmi, les mesures prises, la dissolution du Syndicat de Vau les Aigues était «envisagée».

Le Préfet demande aux conseils municipaux des 6 communes composant le Syndicat de se prononcer sur cette proposition et donne un délai de 75 jours pour se décider.

Les communes et le conseil syndical de Vau les Aigues demanderont au Préfet de prononcer sa dissolution seulement au 31 Décembre 2019. La compétence « Eau » sera reprise, alors, par la CFD. La rédaction d'une délibération identique pour les communes et le conseil syndical est en préparation.

TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA GARE :

Le conseil départemental avait donné à la commune une délégation de compétence pour assurer le transport scolaire de la Gare le midi. Cette délégation arrivera à son terme à la fin de l'année scolaire 2015/2016, soit le 30 juin 2016.

Le conseil décide de poursuivre ce service pour la rentrée prochaine du 1^{er} Septembre 2016 dans les mêmes conditions qu'à présent.

A partir de Septembre 2017, ce sera la Région Bourgogne-Franche-Comté qui aura la compétence « transports scolaires » et se prononcera sur le devenir de cette délégation de service.

Pour la rentrée de Septembre prochain, un accord a été trouvé entre Boujailles et Courvières pour limiter les temps d'attente des parents à la sortie de l'école.

BOIS :

Le Groupement forestier de la Vèche met en vente 3 parcelles de bois « Au Passage » attenantes à la commune et une autre « Aux Grands Champs », soit un total de 5ha40a95ca. La commission Bois se rendra sur place et fera une estimation.

Une vente des Bois aura lieu à Levier le 21 Juin 2016 à 13h30. La commune met en vente un lot de : 613 m³ (Bois façonnés à la mesure avec classement comtois), principalement « Sapins », dans la parcelle 26 au Jura Vert.

LOTISSEMENT DES PLACES :

Suivant la promesse d'achat de la parcelle N°2 du lotissement des Places, cadastrée ZP 102 de 769 m² et ZP 106 de 160 m², soit 929 m², signée le 06/05 par: DA CONCEICAO SILVA Celso et CORREIA LEMOS SILVA Susana, tous deux mariés

Le conseil, après en avoir délibéré décide de leur vendre cette parcelle N°2 de 929 m² au prix de 41 805.00 € TTC.

FÊTE DES MERES : Le vendredi 3 Juin 2016 à 20h30 à la Salle des Fêtes.

Le repas sera concocté par Atout Repas, Mme Sylviane Monnin.

La séance se termine à 22H00.

Le maire

